



Association Fribourgeoise d'Économie Forestière
Freiburgischer Verband für Waldwirtschaft

ASSEMBLEE

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
du samedi 05.05.2007 à 09h00,
au Restaurant de la Fromagerie, La Maison du Gruyère, à Pringy

Président : M. Gilles Schorderet
Secrétaire : M. Thierry Sottas, FPE - Bulle
Présents : 65 membres, selon liste des présences

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mai 2006
3. Rapport annuel du président
4. Comptes d'exploitation et bilan de l'exercice 2006
5. Budget 2007 et approbation
6. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables
7. Information sur la certification des forêts
8. Accord de principe sur la participation de l'AFEF à la Foire de Fribourg 2008
9. Friholz SA, point de la situation par M. Félix Bürdel, Président du Conseil d'administration
10. Aperçu de l'actualité économique et politique de l'économie forestière et des activités de l'EFS par M. Roland Furrer, responsable des relations publiques de l'EFS
11. Allocution de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf
12. Divers et propositions individuelles

1. Ouverture de l'assemblée

M. Gilles Schorderet, président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux invités, aux membres de l'AFEF et à la presse.

Il relève tout particulièrement la présence de :

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf,
- M. Jacques Morand, Président du Grand-Conseil,
- M. le conseiller national Jean-François Rime,
- Mmes et MM. les Députés de la Gruyère,
- M. Jean-Pierre Doutaz, syndic de la Commune de Gruyère,
- M. Roland Furrer, responsable des relations publiques de l'EFS,
- M. Pierre Lancoud, Directeur de La Forestière AFV-BV,
- M. Werner Werner Wyss, Président de l'association des propriétaires de forêts Bernois,
- M. Félix Bürdel, Président de Friholz SA,
- M. Heinz Bucher, Président de l'Association des Forestiers Fribourgeois,
- M. Jacques Galley, Président du Syndicat du Personnel Forestier Fribourgeois,
- M. Louis Page, Président de la Commission de certification de l'AFEF,
- M. Benoît Weber, Coordinateur de la certification,
- MM. les ingénieurs forestiers,
- Mmes et MM. les représentants de la presse.

M. Gilles Schorderet donne la parole à M. Fritz Burkhalter, vice-président, qui souhaite la bienvenue en allemand.

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Doutaz, syndic de la Commune de Gruyère, qui souhaite à son tour la bienvenue à Gruyère et présente sa commune.

L'ordre du jour était joint à la convocation. Pour une question de logique, le président propose de traiter le point 6 « Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables » avant le point 5 « Budget 2007 et approbation ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité. L'ordre du jour n'appelle aucune autre remarque et est accepté à l'unanimité.

Mmes Annelise Pittet et Marie-Jeanne Peiry, ainsi que MM. Roland Bovet et Bertrand Decotterd, sont nommés scrutateurs de cette assemblée.

Afin d'établir le quorum, M. Gilles Schorderet demande aux membres présents de lever leurs bulletins de vote. Le total des bulletins de vote est de 154. La majorité se situe par conséquent à 78 voix.

Le président déclare l'assemblée générale valablement constituée.

M. Jacques Morand, Président du Grand Conseil, transmet les salutations du parlement cantonal. Il relève le rôle de plus en plus important de l'AFEF sur la scène économique et écologique de notre canton.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mai 2006

Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition au secrétariat de l'association et pouvait être obtenu sur demande.

La lecture de celui-ci n'est pas demandée et aucune remarque n'est formulée.

Décision :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

3. Rapport annuel du président

Mesdames et Messieurs,

Lors de notre dernière assemblée générale le 6 mai 2006, je vous faisais part dans mon rapport de l'état d'esprit très optimiste de votre comité pour l'avenir de nos forêts et du bois en générale. L'évolution de la demande et les prix en nette hausse pour notre matière première nous confortent dans notre conviction et nous réjouissent.

Après une dizaine d'années de baisse continue, le prix du bois remonte enfin. Les raisons de cette tendance sont multiples. Tout d'abord, la bonne conjoncture internationale génère une forte demande en matières premières. Ensuite, l'augmentation des prix de l'acier et du pétrole font réfléchir nos contemporains. Des contemporains qui, soit dit en passant, sont de plus en plus sensibles au déficit que représente la protection de l'environnement et de notre climat pour notre société fortement industrialisée et gourmande en énergie. Et là, les produits de nos forêts jouent tous leur rôle de matière première renouvelable et écologique.

Ensuite, l'augmentation des capacités de sciage non seulement en suisse mais dans les pays avoisinants liée à un retour à la normale des volumes d'exploitation met notre économie forestière en effervescence.

Nous passons d'un marché où nous recommandions presque à l'industrie du bois d'acheter nos chablis et notre bois bostryché à une situation où l'industrie du bois se soucie de son approvisionnement. La pression est forte de certains milieux, pour que les propriétaires forestiers mettent rapidement sur le marché des volumes plus important de grumes. On peut lire dans la presse des termes comme « mobilisation du bois » ou alors « véritable boom du bois ».

Attention Mesdames et Messieurs, ce sont là des termes très militaires. On pourrait se croire en état de guerre, mais n'oublions pas que pour que cela fasse boom, il faut une explosion, et que si l'explosion n'est pas maîtrisée, le boom pourrait vite se transformer en boomerang et revenir à son point de départ. Si je prends quelques chiffres, en 1996 on a coupé dans les forêts fribourgeoises 200'000 m3 de bois tout assortiment confondu. En 2000 avec Lothar ce sont 750'000 m3 qui ont été exploités. En 2003, 355'000 m3 mais 82% était des chablis pour la plupart dus au bostryche. Pour 2005, 320'000 m3 ont été exploités.

Je pense que pour l'avenir, en tenant compte de l'augmentation du prix des bois et de l'effet que cela produira sur les propriétaires privés qui ces dernières années il faut bien le dire n'étaient pas très motivés à effectuer des coupes de bois déficitaires, on peut viser une exploitation annuelle d'environ 350 à 370'000 m3 pour notre canton et je parle là de tout assortiment confondu. Je ne crois pas que l'on pourra aller bien au delà, en tout cas pas dans un avenir proche.

A mon avis ce serait une erreur que de céder aux sirènes de l'exploitation maximale et du profit à court terme.

Nous propriétaires forestiers, nous devons avoir pour but une gestion à long terme et rentable de nos forêts. Des forêts qui continueront et j'en suis convaincu à remplir les fonctions vitales souhaitées par la population.

Bien sûr, l'idéal serait que le maximum de bois exploité dans les forêts fribourgeoises soit scié et transformé par nos industries locales. Cela donnerait une image encore plus écologique de notre matière première et je me dis qu'il ne manque parfois pas grand-chose (quelques francs) pour que ces grumes de résineux ne quittent pas notre canton. L'appel est donc lancé aux personnes concernées.

Si l'augmentation des recettes réalisées par les ventes de bois devraient à terme couvrir les frais d'exploitation, ce n'est pas aux propriétaires forestiers, par la fonction de production de bois à financer les fonctions d'intérêts publics telles que des fonctions d'espace de récréation, de protection contre les dangers naturels ou de protection de nos nappes phréatiques. Là, ce sont les collectivités publiques (communes, canton et confédération) qui doivent assumer leurs rôles. Un peu à l'image de ce qui se passe dans l'agriculture, les prestations fournies par les propriétaires forestiers pour les fonctions d'intérêts publics doivent être indemnisées par des paiements directs.

Jamais ces prestations ne pourront être financées par les ventes de bois, ou alors les bois devraient être vendus à un tel prix que cette matière première ne serait plus concurrentielle.

Votre comité s'est investi au cours de l'année écoulé sur de nombreux dossiers avec toujours un seul but la défense des intérêts forestiers donc de vos intérêts.

Nous nous défendrons contre toutes mesures qui renchériront inutilement l'exploitation de nos forêts et qui limiteront notre marge d'action. Nous sommes des propriétaires responsables et nous connaissons trop les valeurs de la forêt pour ne pas les respecter.

Notre association a un rôle central dans l'exploitation et la gestion des forêts fribourgeoises, et nous devons veiller à avoir une bonne entente avec tous les partenaires de la filière bois. Du bûcheron au charpentier en passant par l'ingénieur forestier et le scieur. Pour atteindre ce but, nous multiplierons les contacts avec les organisations partenaires.

Je ne vais pas énumérer tous les dossiers qui ont occupé votre comité durant l'année écoulée, vous pourrez tout prochainement consulter le site Internet de l'AFEF qui est en création et là vous pourrez à loisir prendre connaissance des positions de votre comité et des dossiers en cours. Mais une chose est certaine, nous ne pourrions jamais contenter tous nos membres sur chaque dossier, et encore moins tous nos partenaires. A ce sujet, le syndicat du personnel forestier s'est montré très déçu de la non entrée en matière de votre comité en vue de l'élaboration d'une convention collective de travail pour le personnel forestier. Cette décision a fait suite à la consultation que nous avons adressée à nos membres. L'AFEF doit-elle oui ou non s'investir dans des négociations avec le syndicat Syna qui est mandaté par le syndicat du personnel forestier, en vue d'une telle convention ?

68 membres ont répondu à la consultation. 19 ont répondu oui, 19 étaient sans avis et 31 ont répondu non. Au vu de ce résultat, votre comité a estimé que ce n'était pas à l'AFEF de jouer ce rôle. Les coûts d'une telle démarche seraient onéreux pour l'AFEF puisque l'on devrait s'attacher les services d'un juriste car lors de telles négociations, on sait que chaque virgule compte et surtout où elles sont placées. De plus les membres qui ont répondu oui sont en grande majorité les corporations forestières qui elles se calquent à notre connaissance sur la loi du personnel de l'état. Il est à rappeler également que des recommandations pour l'établissement de contrats de travail dans l'économie forestière ont été signées par l'association Suisse des Forestiers, l'Association Suisse des entrepreneurs forestiers et l'EFS.

Il est faux de dire comme le fait Syna et le comité du syndicat du personnel forestier que notre refus montre un profond mépris des droits et de la dignité du personnel forestier. Votre comité a un profond respect pour les bûcherons et les forestiers qui s'investissent pour exploiter nos forêts, mais chaque association a son rôle à jouer. Cette tâche de partenaire social ne fait pas vraiment partie des buts énumérés dans les statuts de notre association. Il y a de nombreux membres qui n'ont pas de personnel forestier et qui devraient financer cette négociation.

Au niveau politique le club du bois et de la forêt du Grand Conseil Fribourgeois aura sa première assemblée générale de la législature le 14 juin prochain. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que 37 députés sur 110 se sont déjà inscrits à ce club c'est 1 de plus que pour la législature précédente malgré une diminution de 20 députés. C'est plus que réjouissant de constater l'intérêt et l'engagement de nos politiciens pour la défense de nos forêts et la promotion du bois dans notre canton. Cela nous sera fort utile lorsque nous devons adapter la loi cantonale sur les forêts aux incidences de la nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons.

Il est à noter que les députés du club des forêts et du bois sont issus de tous les groupes politiques présents au Grand Conseil.

Si votre comité met tout en œuvre pour soigner l'image de l'économie forestière et pour informer régulièrement nos politiciens et la population sur nos activités, il y a encore certaines personnes envers qui nous avons un énorme travail de vulgarisation et d'information à effectuer. Je veux parler là des journalistes.

Je dois vous l'avouer, j'ai été stupéfait et même blessé de lire un article dans le Migros magazine du 16 avril dernier. Dans ce journal où l'on découvre plus de publicités que de bons articles, on peut lire une chronique de Monsieur Jean Amman qui lui est un excellent et très réputé journaliste à la Liberté.

Langue de bois cela s'intitule.

Monsieur Amman nous apprend que petit il aurait aimé devenir bûcheron pour profiter du grand air, de l'odeur du résineux, du café du thermos et pour œuvrer jour après jour dans le paradis terrestre. Vision idyllique !!!

Mais le ton change bien vite. Le Printemps marque, à Fribourg, le retour de la déclaration d'impôt dans les foyers et du forestier dans les forêts. Deux fléaux selon Monsieur Amman.

Dans la forêt qui n'est plus qu'ornière et terre éventrée entendez-vous le hurlement de la tronçonneuse qui annonce l'agonie de l'arbre s'enflamme le journaliste et qui après une attaque en règle de l'Economie forestière Suisse, nous prédit la prochaine désertification du Pays.

Après nous avoir fait part de ses doutes sur le fait que la superficie de la forêt suisse s'accroît chaque année, Monsieur Amman écrit qu'en réalité la forêt primitive a complètement disparu sous les coups de l'industrie du bois avec pour preuve que le grand Tétrás est incapable de survivre.

Il termine son écrit par ces mots :

Vouloir devenir bûcheron parce qu'on aime la forêt, c'est comme devenir bourreau parce qu'on aime l'humanité.

A cette lecture la moutarde m'est montée au nez. Mais après réflexion, je me suis dit que si un journaliste de la qualité de Monsieur Jean Amman écrit de pareille inepties sur notre milieu forestier alors ce n'est peut-être pas lui mais nous qui sommes à blâmer. Non pas pour le mode d'exploitation de nos forêts, mais pour un manque de communication avec la presse.

*A Monsieur Amman j'ai envie de rappeler un vieux proverbe qui dit : **Quand l'arbre tombe, on l'entend ; quand la forêt pousse, pas un bruit***

Comment voulez-vous qu'un journaliste qui ne sait pas que c'est l'hiver que l'on effectue les coupes de bois, et qui de plus n'a pas connaissance du fait que le grand tétras a besoin de beaucoup d'espace pour s'envoler et que ce n'est certainement pas l'exploitation forestière qui a fait fuir ce volatile.

Comment voulez-vous que ce journaliste puisse informer correctement le lecteur, Monsieur et Madame tout le monde sur les activités du monde forestier.

Pour l'information de nos membres nous sommes en train de travailler à la conception d'un site Internet qui sera bien sûr aussi ouvert à la population, mais les journalistes, nous devons absolument les emmener en forêt en présence des professionnels pour leur montrer des exemples concrets d'une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement. Et leur prouver de visu qu'après une coupe qui aura pu paraître catastrophique à certains, 2 ou 3 ans après on ne voit que très peu de traces et que la mise en lumière a été bénéfique à une quantité de rajeunissement. Bien sûr on ne peut pas nier qu'il peut y avoir des erreurs d'exploitation mais je reste convaincu que ce sont des cas isolés et qui sont à corriger.

L'image de la forêt et du bois auprès de la population est tout comme notre économie dans une spirale positive. Nous ne pouvons pas nous permettre de tout gâcher par un manque de communication et d'information envers la presse.

Cela sera une tâche supplémentaire pour votre comité et il s'y engage.

Merci de votre attention.

Gilles Schorderet

M. Gilles Schorderet donne la parole à M. Fritz Burkhalter qui résume ce rapport en allemand.

4. Comptes d'exploitation et bilan de l'exercice 2006

Les comptes ont été joints à la convocation.

M. Thierry Sottas présente et commente les comptes 2006 de l'association. Le total des recettes se monte à Fr. 114'397.05 pour un total de dépenses de Fr. 81'981.40, d'où un bénéfice de Fr. 32'415.65.

Bien que l'activité de commercialisation ait cessé, les comptes du Commerce de bois sont présentés à part afin de faire ressortir la participation à la certification des forêts. Après comptabilisation de Fr. 1'211.72 de recettes et de Fr. 55.05 de charges, le commerce de bois présente un résultat d'exploitation positif de Fr. 1'156.67. Toutefois, après versement de la participation aux frais de certification de Fr. 12'000.00, l'exercice boucle par une perte de Fr. 10'843.33.

La fortune au 31.12.2006 se monte à Fr. 198'721.41.

5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation et décharge aux organes responsables.

Les comptes de l'exercice 2006 ont été vérifiés par la Fiduciaire Fiduconsult S.A. à Bulle.

M. Christian Bussard donne lecture du rapport de l'organe de révision daté du 13 avril 2007.

Aucune remarque n'est formulée par ladite fiduciaire et les comptes 2006 sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité, avec décharge au caissier et aux organes responsables.

6. Budget 2007 et approbation

M. Thierry Sottas présente le budget de l'association pour l'exercice 2007.

Celui-ci totalise Fr. 120'000.00 de recettes pour Fr. 99'300.00 de charges, soit un bénéfice budgété de Fr. 20'700.00.

L'assemblée générale demande des renseignements complémentaires sur les postes « cotisations », « contributions fonds du bois » et « honoraires gestion fonds du bois ».

Après ces explications, le budget 2007 de l'association est accepté à l'unanimité.

7. Information sur la certification des forêts

M. Gilles Schorderet informe de la procédure que le comité entend adopter pour la recertification de notre association. En effet, tous les 5 ans, l'AFEF doit se faire recertifier et l'échéance arrive au printemps 2008. Actuellement, 13'000 ha de forêts sont certifiés sur les 22'000 ha qui sont en propriété de membres de l'AFEF. Le comité estime qu'il est indispensable de continuer dans la voie de la certification. Dans le cas contraire, le risque serait d'être écarté de certains marchés et de plus l'image que l'on donne de la gestion de nos forêts en pâtirait. Il est vrai que pour l'instant, les propriétaires forestiers n'ont vu aucune incidence financière positive à cette certification ce qui a passablement ralenti le processus. La commission de certification tablait sur 20'000 ha certifiés pour la fin 2007, nous en sommes à 13'000.

Selon l'avis du comité, deux buts doivent être atteints pour doper les membres à la certification et à la recertification de leurs forêts. Tout d'abord et c'est le plus important, nous devons absolument obtenir un prix supplémentaire pour les bois certifiés. Pour ces bois-là, nous revendiquons un supplément de Fr. 3.00/m³. Les derniers contacts que nous avons eus avec les principaux scieurs de notre canton sont plutôt encourageants et le comité est convaincu qu'ils sont eux aussi conscients de l'intérêt que cela peut leur apporter en approvisionnement de bois certifiés de proximité, mais aussi en simplifiant leur travail de tri. Mais ces trois francs sont un minimum à obtenir.

Ensuite, nous devons de notre côté arriver à une simplification de la procédure de certification et à une diminution des coûts de la recertification. Actuellement nous estimons ce coût à Fr. 9.00/ha pour 5 ans, c'est encore trop.

Le comité étudie la possibilité de certifier l'entier des forêts de notre canton à l'image de ce qui c'est fait dans le canton de St Gall. Le canton a été certifié en bloc. Les forêts privées ont été certifiées après qu'une information ait été donnée lors de nombreuses séances régionales. Ce sont les communes qui se sont engagées au nom des propriétaires et qui paient en leurs noms, puis réencaissent auprès des particuliers par le biais des impôts fonciers. Les propriétaires opposés à la certification ont pu le faire savoir par voie officielle, comme lors d'une mise à l'enquête avec délais pour les oppositions. C'est donc un engagement politique très fort qui a été pris par les communes du canton de St. Gall. Nous n'arriverons peut être pas à cette solution, mais au minimum on devrait pouvoir certifier les collectivités publiques en bloc.

Le comité s'engage à présenter en automne 2007 lors d'une assemblée extraordinaire, un projet qui va dans ce sens, avec des simplifications et un coût minimal. Mais il faudra aussi recevoir une garantie de prix différencié pour les bois certifiés.

L'assemblée générale soutient l'action du comité et espère qu'une solution pourra être trouvée afin de réduire les coûts de certification.

8. Accord de principe sur la participation de l'AFEV à la Foire de Fribourg 2008

Le président estime que les propriétaires forestiers doivent encore et toujours améliorer leur image et expliquer au grand public la gestion de leurs forêts. C'est dans cette vision que le comité a approché la direction de la Foire de Fribourg pour une présence de notre association lors de l'édition 2008. L'idée étant de présenter aux citoyens, l'entier des activités forestières et d'amener la forêt en ville.

Seraient présents au stand de la forêt :

- les corporations forestières,
- l'association des entrepreneurs forestiers,
- l'association des forestiers,
- le service des forêts et de la faune,
- les chasseurs
- la mycologie.

Il serait possible ainsi de présenter non seulement l'aspect économique et sécuritaire des forêts, mais aussi le côté environnemental et de délassement.

Le projet a beaucoup plu au directeur de la Foire de Fribourg et au responsable du marketing qui on proposé que la forêt fribourgeoise soit l'invitée d'honneur de la foire 2008.

Le comité est heureux de cette proposition, non seulement pour l'avantage financier que cela comporte car il n'y a aucune location à payer pour la surface, mais surtout en termes d'image et de présence dans les médias. Nous aurons là une vitrine formidable pour présenter nos activités.

Les associations citées précédemment ont déjà donné leur aval pour leur participation. Si l'AFEF prend le projet en main, elles seront présentes.

Il faut bien sûr s'attendre à un gros investissement de travail de mise en place et de présence pendant la Foire qui aura lieu du 26 septembre au 5 octobre 2008. Les frais de montage et de transport ne sont pas non plus à négliger, mais il est pour l'heure impossible de les chiffrer sans connaître le concept de notre présentation et la surface que l'on occupera. Si l'assemblée générale donne son accord de principe, un groupe de travail sera formé avec les différents partenaires. Le concept, le plan de travail, le budget seront étudiés et présentés lors de la prochaine assemblée.

L'assemblée approuve l'initiative du comité et donne l'accord de principe à l'unanimité pour que l'AFEF et la forêt fribourgeoise soit hôte d'honneur à la Foire de Fribourg 2008.

9. Friholz SA, point de la situation

M. Félix Bürdel, président du Conseil d'administration de Friholz SA, informe l'assemblée sur les points suivants :

- composition du Conseil d'administration ;
- informations sur la fin du mandat de M. Nicolas Blanchard ;
- 12'000 m3 commercialisé en 2006, dont 57% vendu sur Fribourg ;
- engagement d'un nouveau gérant à plein temps ;
- buts 2007 et 2008, soit un volume commercialisé de 25 à 30'000 m3.

10. Aperçu de l'actualité économique et politique de l'économie forestière et des activités de l'EFS

M. Roland Furrer, responsable des relations publiques de l'EFS, informe sur l'actualité suivante :

- la situation économique du marché du bois ;
- les facteurs positifs pour l'avenir et risques d'un tel boum économique ;
- l'importance d'une communication positive envers M. et Mme tout le monde, y compris l'aspect économique ;
- l'EFS effectue un travail de lobbying important au niveau national concernant la révision de la loi fédérale sur les forêts ;
- le projet de réforme du financement et des structures de l'EFS.

11. Allocution de M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf

M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf présente à l'assemblée des informations sur les points suivants :

- le plan financier du gouvernement pour la période 2008-2011 ;
- la nouvelle RPT et les tâches conjointes liées à la forêt réparties entre la Confédération et le canton ;
- l'évolution des crédits fédéraux et cantonaux ;
- l'importance que la Confédération mette les moyens financiers à disposition pour atteindre les buts qu'elle a elle-même fixés ;
- le manque d'aide de la Confédération pour assurer l'entretien des forêts protectrices du canton de Fribourg se monte à 45%, soit environ 9 millions de francs ;
- le problème de l'indemnisation des fonctions sociales et d'accueil de la forêt suite au retrait de la Confédération ;
- la motion et le postulat Gendre-Godel ;
- le marché du bois et la reprise de la demande et l'augmentation des prix ;
- la mise en valeur du bois comme matériau et énergie renouvelable ;
- la mise en place des unités de gestion et des corporations forestières.

12. Divers et propositions individuelles

M. Jo Genoud informe de la construction du nouveau Centre forestier de Châtel-St-Denis et encourage les membres à participer à son inauguration et à la journée portes ouvertes le 3 juin prochain.

M. Henri Buchs, président de l'Association Forestière Gruyérienne, s'inquiète du retrait de la Confédération et du manque de moyens à disposition pour les forêts. Il demande à l'EFS et aux parlementaires fédéraux de se battre afin que la forêt ne soit pas oubliée.

M. Adrian Kolly trouverait intéressant que le secrétariat mette à disposition des membres que la souhaite, la liste des admissions, démissions et mutation ayant eu lieu durant l'année.

Au terme de cette assemblée annuelle, le président remercie ses collègues du comité pour leur soutien, les membres de la commission de certification et le secrétariat pour tout le travail effectué.

**Association Fribourgeoise
d'Economie Forestière**


Thierry Sottas, secrétaire patronal